



REGLEMENT JEU PLANCHA ETE 2018

ARTICLE 1 : RAISON SOCIALE

La société BIOPORC (ci-après désignée la "*Société Organisatrice* ») organise du 20/04/2018 à partir de 00h01 au 31/08/2018 à 23h59 inclus un jeu avec obligation d'achat intitulé : «Jeu TOUS A VOTRE PLANCHA » (Ci-après désigné indifféremment "*l'Opération*" ou le "*Jeu*") porté par un sticker.

La société BIOPORC, dont le siège est situé à : ZI du Fief Tardy- 85120 La Châtaigneraie (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro 382 374 759 00027 – APE 1013 A

ARTICLE 2 : DROIT DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), ayant accès aux produits commercialisés en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exception du personnel des sociétés organisatrices, des sociétés affiliées, de leurs fournisseurs et prestataires, et des membres de leur famille (ascendants, descendants).

Jeu limité à 1 gagnant par type de dotation par foyer (même nom, même adresse postale pendant toute la durée du Jeu)

Les coordonnées et informations erronées, incomplètes, illisibles, non conformes au règlement seront considérées comme nulles.

ARTICLE 3 : COMMENT PARTICIPER/DEROULEMENT DU JEU

Le Jeu est véhiculé via un sticker collé sur 10 000 produits de la gamme « Les Saveurs de l'été » BIOPORC distribuée en magasin spécialisés BIO en France. Un sticker est présent sur chaque produit permettant de participer au jeu par tirage au sort.

Pour participer, il suffit au participant d'indiquer lisiblement sur papier libre ses nom, prénom, adresse postale complète et numéro de téléphone. Puis d'indiquer ses réponses aux 3 questions ci-dessous. Cette participation doit être envoyée avant le 15/09/2018 à : **BIOPORC – Jeu PLANCHA – ZI du Fief Tardy- 85120 La Châtaigneraie.**

Un tirage au sort sera effectué le 20/09/2018 parmi l'ensemble des participations. Il déterminera les 5 gagnants du jeu.

Pour participer, il faut répondre à ces 3 questions :

- **Quel est le produit BIOPORC que vous achetez le plus souvent?**
- **A quelle occasion avez-vous consommé ce produit ?**
- **Avez-vous une suggestion ou recette à nous soumettre?**

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Sont mis en jeu :

- 5 PLANCHA d'une valeur de 60€.

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté et si les circonstances l'exigent, La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et de caractéristiques proches, ce dont le gagnant concerné sera informé par un courrier de la Société Organisatrice.

ARTICLE 5 : DETERMINATION DES GAGNANTS

Les dotations seront attribuées par tirage au sort le 20 septembre 2018

ARTICLE 6: DESIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants du Jeu « Tous à vos plancha » recevront un courrier de confirmation de leur gain dans un délai de 5 jours après le tirage au sort.

ARTICLE 7 : CONTESTATION DES GAINS

Les dotations sont non rétroactives et nominatives et ne peuvent être cédées ou transférées à une autre personne.

Le gain offert ne peut donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

ARTICLE 8 : RESPECT DES REGLES

Toute participation frauduleuse sera annulée et la société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites pénales.

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes du présent règlement.

Le participant qui tenterait de participer ou participerait par des moyens non-conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu serait automatiquement éliminé.

La société organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le gain de toute personne ne respectant pas en tout ou en partie le règlement.

La société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du Participant.

La société organisatrice pourra décider d'annuler et/ou modifier le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'identification.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute reproduction, représentation ou adaptation de tout ou partie des supports de communication publicitaire servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Jeu est strictement interdite.

ARTICLE 11 : DEPOT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DU JEU

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé sur le site www.bioporc.com. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique relative aux modalités du jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

ARTICLE 12 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Pour la gestion du Jeu, les données personnelles des participants font l'objet d'un traitement informatique.

Les coordonnées des gagnants pourront être transmises par la Société Organisatrice au prestataire responsable de la livraison des lots, qui s'engage à ne les utiliser qu'à cette seule fin.

Ces données personnelles seront traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse du Jeu.

GRAND JEU PLANCHA

Service MKT- ZI du Fief Tardy – 8512 La Châtaigneraie

Les données fournies pour la gestion du Jeu sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et à leur dotation le cas échéant.

Les coordonnées ne seront pas conservées à l'issue du Jeu.

SOCIETE BIOPORC – JEU CONCOURS PLANCHA - Règlement du 7AVRIL 2018